

Commission « Économie et innovation »

Rapporteurs : Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY

<p style="text-align: center;">Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Modification des statuts du Comité régional du Tourisme »</p>
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de faire évoluer les statuts du Comité régional du tourisme sur les 4 points suivants :

- intégrer les éléments de l'architecture de marque sur la dénomination de la structure ;
- intégrer les enjeux de Responsabilité sociale et environnementale (RSE) pour marquer l'engagement du CRT en ce domaine depuis des années ;
- changer l'adresse du siège social en raison du déménagement à Atalante ;
- inclure le vote électronique et le vote à distance.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des propositions de modifications des statuts du Comité régional du tourisme et se félicite de la formalisation statutaire d'une démarche RSE largement engagée dans sa structure et dans ses actions depuis plusieurs années. C'est un gage d'exemplarité qui l'oblige auprès de tous les acteurs du tourisme, à qui le Comité demande également de s'engager.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Modification des statuts du Comité régional du Tourisme

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité